

## ADDENDUM

*sur l'emprise foncière des terrains supports de la plateforme environnementale multifilières faisant l'objet de la demande d'autorisation d'exploiter*

Le SICTOM de l'agglomération Pointoise, bénéficiaire du transfert de gestion prévu par l'acte de transfert de gestion effectué au profit de la Commune des Abymes du 8 janvier 1980, a entrepris de régulariser l'affectation des différentes zones afin de permettre l'implantation de la plateforme environnementale multifilières de traitement des déchets ménagers et assimilés, telle que prévue dans le contrat de délégation de service public conclu entre le SICTOM de l'agglomération Pointoise et le délégataire retenu, le Groupement d'entreprises constitué des sociétés URBASER SA et VALORGA INTERNATIONAL. L'extrait du contrat concernant les terrains mis à disposition est annexé aux présentes.

A cette fin, un nouveau parcellaire a été dressé par le géomètre expert AEGIS afin de définir l'emprise exacte du projet sur les terrains confiés au SICTOM de l'Agglomération Pointoise. Le plan correspondant est annexé aux présentes.

Pour régulariser cette situation, plusieurs démarches ont d'ores et déjà été entreprises.

Ainsi, l'avenant n°5 à l'acte de transfert de gestion liant la ville des Abymes et l'Etat et reprenant ces informations a été rédigé. Il a notamment pour objet de définir le parcellaire dédié à la plateforme environnementale multifilières de traitement des déchets qui sera construite par le délégataire de service public.

Cet avenant fera également l'objet d'une délibération du Conseil municipal de la commune des Abymes.